

Projet de Résolutions ordinaires 5 juin 2025

Il est constaté que les membres présents ou régulièrement représentés constituent XX voix exprimées (le quorum nécessaire étant fixé à XX voix soit XX % du nombre total des adhérents à jour de cotisation).

L'assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, décide:

Première résolution – Adoption du procès-verbal du 6 juin 2024

L'assemblée générale ordinaire adopte à XX voix pour et XX voix contre le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 juin 2024.

Deuxième résolution – Approbation du rapport d'activité et du rapport financier 2024

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, des états financiers et du rapport de la commissaire aux comptes sur les comptes annuels, l'assemblée générale ordinaire approuve à XX voix pour et XX voix contre les comptes de l'exercice 2024.

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve au conseil exécutif de sa gestion antérieure au 1^{er} janvier 2025.

Troisième résolution – Approbation du rapport 2024 de la commissaire aux comptes

Après lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire en approuve les termes à XX voix pour et XX voix contre.

Quatrième résolution – Affectation du résultat 2024

L'assemblée générale ordinaire décide à XX voix pour et XX voix contre d'affecter le déficit de l'exercice 2024, soit 3 547 euros, au report à nouveau.

Cinquième résolution – Approbation du budget prévisionnel 2025

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des prévisions budgétaires, approuve à XX voix pour et XX voix contre le budget prévisionnel 2025.



Sixième résolution – Élections des membres du Conseil exécutif pour trois ans (de juin 2025 à juin 2028)

Conformément aux statuts adoptés le 6 juin 2024, l'assemblée générale ordinaire décide d'élire à XX voix pour et XX voix contre les personnes suivantes :

- Renouvellement du mandat de Fatima Bellaredj
- Renouvellement du mandat de Camille Dorival
- Renouvellement du mandat de Bastien Sibille
- Élection de Romain Guerry

Septième résolution – Élection de la présidence et de la trésorerie

Conformément aux statuts adoptés le 6 juin 2024, l'assemblée générale ordinaire décide d'élire à XX voix pour et XX voix contre les personnes suivantes :

- Fatima Bellaredj au poste de présidente du Labo de l'ESS
- Camille Dorival au poste de trésorière du Labo de l'ESS

Huitième résolution – Pouvoirs au porteur

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités administratives qu'il appartiendra, notamment celles de dépôts.

Le 5 juin 2025

La présidente

La déléguée générale